

**Décision portant nomination du directeur de la Caisse d'allocations
familiales du Loiret**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE LA CAISSE NATIONALE DES ALLOCATIONS FAMILIALES**

- Vu l'article L.217.3 du Code de la Sécurité Sociale ;
- Vu les articles R. 123-47-6, R. 123-47-10 et R. 217-9 du Code de la Sécurité Sociale;
- Vu Le décret du 5 septembre 2013 (JO du 6 septembre 2013) portant nomination de Monsieur Daniel Lenoir en qualité de directeur de la Caisse nationale des Allocations familiales ;
- Vu l'offre publiée sur la bourse des emplois de l'Ucanss du 11 février 2017 relative à la vacance du poste de directeur de la Caisse d'allocations familiales du Loiret ;
- Vu l'avis du comité des carrières (article L 217-5 du code de la sécurité sociale) émis le 31 mars 2017 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de la Caisse d'allocations familiales du Loiret, en date du 2 mai 2017 ;

DECIDE

Article 1 : Monsieur Jean-Yves PREVOTAT, né le 10/03/1958 à CHATEAU-CHINON (58), est nommé dans les fonctions de directeur de la Caisse d'allocations familiales du Loiret.

Article 2 : La présente nomination prend effet à compter du 1er août 2017.

Article 3 : Cette décision sera publiée sur le site Caf.fr.

Fait à Paris le 15 mai 2017

Daniel Lenoir

